

## 1.2 Participer à l'Assemblée Générale

### I - Conditions et modalités pour participer et voter à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, soit en votant à distance par Internet ou par correspondance, soit en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne de son choix.

Les actionnaires souhaitant assister à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter à distance par Internet ou par correspondance, devront justifier de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est-à-dire le **lundi 29 mai 2023 à zéro heure**, heure de Paris (ci-après « J-2 »), soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

**S'agissant des actionnaires au nominatif**, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée Générale.

**S'agissant des actionnaires au porteur**, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Ipsen) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, ou encore qui peut être présentée le jour de l'Assemblée Générale par l'actionnaire n'ayant pas reçu sa carte d'admission.

Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la manière suivante :

- **l'actionnaire au nominatif** reçoit automatiquement le formulaire de vote qu'il doit compléter en précisant qu'il désire assister à l'Assemblée Générale et obtenir une carte d'admission, puis le renvoyer signé à l'aide de l'enveloppe T jointe ;
- **l'actionnaire au porteur** devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée Générale peuvent voter *via* Votaccess, voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou désigner (et le cas échéant révoquer) un mandataire.

**Le site Votaccess sera ouvert du vendredi 12 mai 2023 à 9 heures au mardi 30 mai 2023 à 15 heures, heure de Paris.**

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme Votaccess, il est vivement recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions.

Seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess et qui leur propose ce service pour cette Assemblée Générale pourront y avoir accès.

Le teneur de compte titres de l'actionnaire au porteur qui n'adhère pas à Votaccess, ou soumet l'accès du site à des conditions d'utilisation, indiquera à l'actionnaire comment procéder.

**L'actionnaire qui souhaite voter à distance par Internet ou par correspondance ou donner procuration à l'aide du formulaire unique peut :**

- **pour l'actionnaire au nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec l'avis de convocation, à l'aide de l'enveloppe T jointe, afin qu'il soit reçu au plus tard le **samedi 27 mai 2023**, ou par Internet, se connecter au site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) au plus tard le **mardi 30 mai 2023 à 15 heures, heure de Paris**, pour les votes *via* Votaccess ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire à l'intermédiaire financier auprès duquel ses actions sont inscrites en compte, à compter de la date de convocation, cette demande devant parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le **jeudi 25 mai 2023** au plus tard, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Assemblées (CS 30812 – 44308 Nantes cedex 3) ; par Internet, se connecter sur le portail Internet de son teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess selon les modalités ci-après au plus tard le **mardi 30 mai 2023 à 15 heures, heure de Paris**.

En toute hypothèse, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir sera mis en ligne sur le site de la Société ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)), rubrique Investisseurs / Assemblée Générale.

Les votes par correspondance ou par procuration exprimés par voie papier ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parviennent au Service des Assemblées susvisé de la Société Générale trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le **samedi 27 mai 2023**.

**L'actionnaire ayant choisi de voter par Internet peut :**

- **pour l'actionnaire au nominatif** : se connecter au site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) à l'aide de ses identifiants ou de son email de connexion (s'il a déjà activé son compte Shareinbox by SG Markets), transmis par courrier à l'entrée en relation ou les jours précédant l'ouverture du vote. L'actionnaire devra ensuite suivre les instructions dans son espace personnel en cliquant sur le bouton « Répondre » de l'encart « Assemblées générales » de la page d'accueil puis sur « Participer » pour accéder au site de vote ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : se connecter, avec ses codes d'accès habituels, sur le portail Internet de son teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess et suivre la procédure indiquée à l'écran.

Conformément aux dispositions des articles R.225-79 et R.22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée selon les modalités suivantes :

- par courrier postal, à l'aide du formulaire de vote envoyé, soit directement pour les **actionnaires au nominatif**, à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation, soit par le teneur du compte titres pour les **actionnaires au porteur** et reçu par la Société Générale, Service des Assemblées (CS 30812 – 44 308 Nantes cedex 3) ;

- par voie électronique, en se connectant, pour les **actionnaires au nominatif** au site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com), pour les **actionnaires au porteur** sur le portail Internet de leur teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess, selon les modalités décrites ci-après.

La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

Il est recommandé aux actionnaires de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communication électronique dans le cadre de leurs démarches et échanges relatifs à cette Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 III du Code de commerce, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

## II - Demande d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour, questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires

Les **demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour** par les actionnaires doivent être envoyées au siège social à l'attention du Président du Conseil d'administration, au 65, quai Georges Gorse – 92100 Boulogne-Billancourt (Ipsen, Secrétariat général) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : [assemblee.generale@ipsen.com](mailto:assemblee.generale@ipsen.com), de façon à être reçues au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale soit le **samedi 6 mai 2023** au plus tard.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Les **demandes d'inscription de projets de résolutions** devront être accompagnées du texte des projets de résolutions, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs, ainsi que des renseignements prévus au 5° de l'article R.225-83 du Code de commerce si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'administration.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolutions présenté par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)).

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire souhaitant poser des **questions écrites** doit les adresser au Président du Conseil d'administration,

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 IV du Code de commerce, tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant J-2, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après J-2, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité teneur de compte ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Il est rappelé que pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

au 65, quai Georges Gorse – 92100 Boulogne-Billancourt (Ipsen, Secrétariat général) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante [assemblee.generale@ipsen.com](mailto:assemblee.generale@ipsen.com), **et elles doivent être envoyées au plus tard avant la fin du quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le mercredi 24 mai 2023)**. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. Il est précisé que la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, tous les documents qui doivent être communiqués dans le cadre de cette Assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège de la Société, au 65, quai Georges Gorse – 92100 Boulogne-Billancourt (Ipsen, Secrétariat général) et sur le site Internet de la Société ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)), rubrique Investisseurs / Assemblée Générale.

Par ailleurs, les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale, ainsi que les autres informations et documents prévus par l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront publiés sur le site Internet de la Société ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)), rubrique Investisseurs / Assemblée Générale, au plus tard à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée (soit le **mercredi 10 mai 2023**).

L'accès au site Internet de la Société ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)) permet également de consulter les publications annuelles du Groupe, notamment la brochure relative à l'Assemblée Générale et le Document d'enregistrement universel 2022 de la Société comprenant les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce.

Comment remplir le formulaire de vote ?

- VOUS DÉSIREZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE**  
Noircissez cette case
- VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR**  
Retournez le formulaire à votre intermédiaire financier
- VOUS NE POUVEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE**  
Choisissez l'une des 3 possibilités

**1 VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE**

a) Noircissez cette case.

- Vous votez OUI à une résolution en laissant vide la case du numéro correspondant à cette résolution.
- Vous votez NON à une résolution en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution sur la ligne où figure la mention « Non / No ».
- Vous vous ABSTENEZ en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution sur la ligne où figure la mention « Abs. ».

b) N'oubliez pas de vous exprimer au cas où des amendements ou de nouvelles résolutions seraient présentés en Assemblée.

**2 VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Noircissez cette case.

**3 VOUS VOUS FAITES REPRÉSENTER**

Noircissez cette case et inscrivez les coordonnées de votre représentant.

*Si vous adressez une procuration sans indication de mandataire, il sera émis un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.*

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side  
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**IPSEN**  
Société Anonyme au capital de 83 814 526 euros  
65, Quai Georges Gorse  
92100 Boulogne-Billancourt  
419 838 529 R.C.S. Nanterre

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
mercredi 31 mai 2023 à 15h00  
Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers  
9 bis, avenue d'Iéna, 75116 Paris

**COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING**  
Wednesday, 31 May 2023 at 3.00 p.m  
Salons of the Hôtel des Arts et Métiers  
9 bis, avenue d'Iéna, 75116 Paris

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)

**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION:** As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

**VÉRIFIEZ VOS COORDONNÉES**  
Modifiez-les si nécessaire

**DATEZ ET SIGNEZ**

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un choix en noircissant la case correspondante :  
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:  
- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.  
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.  
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle. Raison Sociale pour voter en mon nom  
I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank 26/05/2023  
à la société / to the company 26/05/2023

Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.  
If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting